

ECHIQUIER AGRESSOR

FR0010321802 - FR0010581702 - FR0011188150 - FR0011435197

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts de l'OPCVM Echiquier Agressor dont la société de gestion est La Financière de l'Echiquier.

La société de gestion a entamé une évolution du process de gestion sans modifier l'ADN historique du fonds.

Toutefois, afin de pouvoir optimiser ces changements voulus en matière de process de gestion, quelques aménagements de la documentation réglementaire de l'OPCVM sont nécessaires.

1. L'opération

L'opération envisagée consiste uniquement à quelques aménagements de la documentation réglementaire sans modifier l'orientation générale de l'OPCVM qui est orientée sur la gestion d'actions européennes.

Les changements portent sur les points suivants :

- La suppression de la classification « actions de l'Union Européenne »
- L'éligibilité de l'OPCVM au PEA
- Le changement de tarification de l'action A

Ainsi, la gestion qui jusqu'à aujourd'hui ne pouvait pas être exposée aux actions hors de l'Union Européenne au-delà de 10% de par sa classification « actions de l'Union Européenne » va pouvoir étendre sa gestion.

Toutefois, le compartiment restera principalement investi en valeurs de l'Union Européenne mais la part des actions hors de l'Union Européenne pourra désormais aller jusqu'à 25% de l'actif net.

L'éligibilité au PEA permet d'étendre la distribution de ce produit et implique un niveau minimum de 75% d'investissement en instruments éligibles au PEA (notamment actions de l'Union Européenne ou OPC éligibles).

Par ailleurs, la tarification de l'action A va être modifiée avec une baisse des frais de gestion fixes et l'introduction en parallèle d'une commission de surperformance.

Ce changement dans le process de gestion sera effectif à compter de 15 septembre 2020 sans aucune intervention de votre part.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Le changement décrit ci-dessus modifie le risque du fonds sur le périmètre des actions hors de l'Union Européenne. En effet, l'exposition sur ce périmètre était jusque-là limitée à 10%. Du fait de cette évolution du process de gestion, cet univers d'investissement pourra aller jusqu'à 25% de l'actif net du fonds. Ainsi, si les marchés hors de l'Union Européenne présentaient un risque plus important que celui des marchés de l'Union Européenne, alors l'investisseur pourrait constater une hausse de son risque. Cette modification entraîne parallèlement une hausse du risque de change qui se limitait à 10% sur les devises hors de l'Union Européenne. Le risque de change relatif à des devises hors de l'Union Européenne pourra désormais aller jusqu'à 25% de l'actif net.

Toutefois, ce changement n'a pas vocation à provoquer une évolution du SRRI (le SRRI est un indicateur représentant le profil de risque et de rendement affiché dans le DICI des OPCVM).

- Augmentation des frais : OUI

Le taux de frais de gestion fixe va baisser pour passer de 2,392 % à 2,25% TTC pour la part A (FR0010321802). En parallèle, une commission de surperformance de 15% va s'appliquer sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice MSCI Europe. Ainsi, en cas de surperformance du compartiment, le montant global des frais de l'OPCVM est susceptible d'augmenter par rapport à la situation actuelle.

Vous trouverez en annexe le comparatif des éléments modifiés.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Je vous rappelle la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM Echiquier Agressor, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Si l'opération détaillée précédemment vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous aurez la possibilité de sortir du fonds Echiquier Agressor sans frais jusqu'au 8 septembre 2020.

Je vous invite à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de La Financière de l'Echiquier

ANNEXE

Tableau comparatif des éléments modifiés

	Echiquier Agressor (avant transformation)	Echiquier Agressor (après transformation)
Classification	Actions de l'Union Européenne	Aucune classification
Dominante fiscale	Aucune spécificité	Eligible au PEA
Stratégie	<p>La gestion est orientée vers les marchés actions de l'Union Européenne.</p> <p>ECHIQUELIER AGRESSOR investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs européennes.</p> <p>ECHIQUELIER AGRESSOR est exposé à hauteur de 60% minimum en actions de l'Union Européenne et 10% maximum en action hors de l'Union Européenne.</p>	<p>La gestion est orientée vers les marchés actions de l'Europe continentale.</p> <p>ECHIQUELIER AGRESSOR investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs notamment européennes.</p> <p>« Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA. »</p> <p>ECHIQUELIER AGRESSOR est principalement investi sur les actions de l'Union Européenne. Le compartiment pourra par ailleurs investir jusqu'à 25 % hors de l'Union Européenne.</p>